



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

Téléchargeable sur le site internet : www.saintmartinlevieux.com

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

C'est dans un contexte particulier que les enfants ont repris le chemin de l'école mardi 2 septembre.

La commune a mis tout en œuvre pour que cette rentrée se déroule au mieux pour les élèves et leurs parents.

Madame le Maire a pris un arrêté de port du masque obligatoire pour les parents ou accompagnateurs des enfants dans l'enceinte de l'école et aux abords de celle-ci afin de préserver la santé de tous lors des heures d'affluence. Il est aussi demandé que chacun applique la distanciation sociale.

Une circulation des parents de petite et moyenne section a été mise en place afin de limiter au maximum le croisement des personnes lors des heures de rentrée et de sortie.

Les quatre maîtresses accueillent 84 élèves de la petite section au CM2.

10 petites sections ont fait leur entrée cette année dans la classe de Madame Pauline DARDILHAC, nouvelle venue à l'école de Saint Martin, qui a aussi en charge les 13 moyennes sections avec l'aide de l'ATSEM, Isabelle REAL.

Madame Françoise PELISSIER s'occupe des 12 CP et des 8 CE1. Madame Nathalie BOUYSET est en charge de 7 grandes sections et de 16 CE2. Madame Hélène DELANNE, directrice de l'école, intervient auprès des 5 CM1 et 13 CM2.

A noter aussi la création d'un blog où chacun peut y puiser des renseignements. blogsenclasse.fr/87-saint-martin-le-vieux-primaire-ecole-publique/

Bienvenue à tous et bonne année scolaire !!!



DECAPARK

Le terrain multisports de type « décapark » est ouvert depuis le début de l'été. Cette nouvelle aire de jeux permet la pratique de divers sports comme le foot, le basket, la course à pied... Pour les plus grands et les plus courageux, un vélo a été installé qui vous offre non seulement la possibilité de faire de l'exercice mais aussi de recharger votre téléphone grâce à votre effort !!! Cet équipement a été réalisé avec l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Etat.

Ouvert à tous, petits et grands, n'hésitez pas à vous y rendre tout en appliquant, bien sûr, les gestes barrières.

CREATION D'UN COMPTE FACEBOOK Mairie de St-Martin-Le-Vieux

Restez informés, rejoignez-nous sur le réseau social. Retrouvez toutes les infos de la commune. N'hésitez pas à partager et à « liker ».

facebook.com/mairie.saintmartinlevieux

VIDE GRENIER

Le 15 août l'Association Solex team St Mart' a organisé son traditionnel vide-grenier malgré la situation sanitaire actuelle.

Une bonne organisation du marché avec le port des masques recommandé, la mise à disposition de nombreux points de gel hydro-alcoolique, la distanciation sociale ont permis le bon déroulement de cette manifestation.

Bravo aux organisateurs pour leur investissement qui permet ainsi de continuer à animer notre village.





SECHERESSE EN HAUTE VIENNE

À l'issue du comité sécheresse réuni le 27 août, le préfet a décidé de maintenir le département de la Haute-Vienne en état de crise renforcée, prorogant ainsi les mesures de restrictions actuellement en vigueur.

Devant cette situation, au-delà du respect strict des mesures de restrictions, il appartient à chacun et chacune, particulier, collectivité, entreprise, exploitant agricole d'adopter des pratiques économes en eau en évitant ou limitant l'exercice d'activités non essentielles.

Les différents services exerçant les missions de police de l'eau et les forces de l'ordre exerceront des contrôles spécifiques afin de faire respecter ces mesures de restriction.



TRI DES DECHETS : Plus simple, Plus rapide, Plus efficace !!!

Depuis le 1er juillet, tous les emballages plastiques et métalliques, même les plus petits, sont à déposer dans vos bacs jaunes avec le carton et le papier.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les services de la Communauté de Communes du Val de Vienne au 05 55 70 02 69.

Voici également quelques consignes annexes :

- Inutile de laver les emballages, juste les vider
- Plier les emballages comme les cartonnettes.
- Ne compactez pas les bouteilles, flacons et briques pour un tri plus efficace sur la chaîne.
- Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.

- Par exemple : ne pas mettre un pot de yaourt dans un paquet de chips.
- Le carton brun est à évacuer en déchèterie.
 - Les emballages de produits de bricolage et de jardinage sont à évacuer en déchèterie.
 - Les autres objets en plastique sont à jeter aux OM (vaisselle en plastique, touillette, brosse à dent, godet de jardinage, gants...) ou en déchèterie dans les encombrants (cintres, pot de fleur, arrosoir...).



APPEL A LA VIGILANCE DE TOUS : MUTILATIONS DE CHEVAUX EN SERIE !!!

Si vous habitez à proximité de chevaux, essayez de faire attention et n'hésitez pas à donner l'alerte aussitôt que vous jugez de situations inhabituelles.

MERCI



MASQUES EN TISSU

La Commune dispose encore d'un petit stock de masques en tissu pour adultes et enfants. Les personnes intéressées peuvent venir en retirer un en mairie.

RAPPEL DES GESTES BARRIERES



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre